



DEPARTEMENT
DE L'INDRE

SYTOM de la
Région de
Châteauroux

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 27 mars 2025

Convocation transmise
le : 06 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq - le jeudi 27 mars 2025

Le Comité Syndical du SYTOM de Châteauroux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre de tri Allée des Sablons 36330 Le Poinçonnet, sous la présidence de Monsieur Eric CHALMAIN son Président.

Nombre de Membres :

En exercice : 31
Présents : 19
Votants : 22

Résultats du vote

Voix « pour » : 22
Voix « contre » : 0
« Abstentions » : 0

Certifié exécutoire
Publiée ou notifiée le :
02 avril 2025

Etaient présents :

Éric CHALMAIN, Virginie ALAUME, Delphine GENESTE, Michel GEORJON, Jean-Michel MOREAU, Jean-Pierre NANDILLON, RUET Catherine, TOURRES Dominique, SCHMITT Jean-Marc, DUPONT Catherine, DUVERGNE Didier, EUMONT-CAMUS Thierry, GUIGNAT Dominique, MONJOINT Chantal, DAHURON Christian, PIVOT Christophe, PERRAT Patrice, SABROUX IDOUX Martine, PERROT Lionnel.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Gil AVEROUS à Michel GEORJEON
Patrice BOIRON à Patrice PERRAT
Eric BERGOUGNAN à Christian DAHURON

Etaient absents et excusés

Gil AVEROUS
Tony IMBERT
Patrice BOIRON
Didier BARACHET

Dossier n° 2025-003-010

Objet : Accord-cadre à bon de commande pour l'enlèvement et le transport des déchets issus des installations de transit et de tri du territoire du SYTOM

Dans le cadre de sa compétence transport des déchets, le SYTOM de la région de Châteauroux a contractualisé, en 2023, via la passation d'un accord-cadre à bons de commande avec les sociétés SUEZ et FERAY pour l'enlèvement et le transport des déchets résiduels, encombrants et déchets valorisables issus des installations de transit du territoire.

Il s'agit de transport au départ des quais de transfert du SYTOM, d'Argenton et d'Eguzon vers les exutoires de traitement finaux (CSR- Chanceaux-Près-Loches 37, Enfouissement – Gournay 36, UVE – Blois 41, Tri – Le Poinçonnet 36).

Le marché contient 4 lots :

- **Lot 1 Transport - Au départ du quai de transit du SYTOM, allée des Sablons, 36330 LE POINCONNET**
 - ✓ Enlèvement et transport des ordures ménagères résiduelles
 - ✓ Enlèvement et transport des encombrants des communes
- **Lot 2 Transport - Au départ du quai de transit de la Communauté De Communes Eguzon, Argenton, Vallée de la creuse, lieu-dit « La Martine », 36200 SAINT MARCEL**
 - ✓ Enlèvement et transport des déchets d'emballages et papiers
 - ✓ Enlèvement et transport des ordures ménagères résiduelles
 - ✓ Enlèvement et transport des encombrants des communes
- **Lot 3 Transport - Au départ du quai de transit de la Communauté De Communes Eguzon, Argenton, Vallée de la creuse, 4 route du Moulin de l'Etang, 36270 EGUZON CHANTOME**
 - ✓ Enlèvement et transport des déchets d'emballages et papiers
 - ✓ Enlèvement et transport des ordures ménagères résiduelles
 - ✓ Enlèvement et transport des encombrants des communes
- **Lot 4 Transport - Au départ de l'usine de tri du SYTOM, allée des Sablons, 36330 LE POINCONNET**
 - ✓ Enlèvement et transport des déchets non recyclables

Le marché arrivant à son terme en juillet 2025, il convient de prévoir une nouvelle consultation pour renouveler cette prestation.

Après délibération, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver le principe de renouvellement de l'accord-cadre à bon de commande pour l'enlèvement et le transport des déchets issus des installations de transit et de tri du territoire du SYTOM ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à engager les procédures de consultation ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à sa passation des marchés.**

La Secrétaire de séance



Virginie ALAUME

Pour extrait conforme

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Président



Eric CHALMAIN